

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 74117

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

**Arrêté fixant les tarifs 2023 de l'Accueil de jour de Saint Jean le Blanc géré par
l'Association France Alzheimer**

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005,

Vu le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 modifiant le décret n° 99-316 du 26 avril 1999,

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles
(partie réglementaire),

Vu le décret n°2006-422 du 7 avril 2006

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le 7 octobre 2020,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 6 février 2023 relative au
vote du budget primitif 2023,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

Arrête

Article 1^{er} Les tarifs dépendance de l'Accueil de jour de Saint Jean le Blanc, sis 7 levée des Capucins à Saint Jean le Blanc (45), sont fixés à compter du 1^{er} juillet 2023 à :

- Groupe Iso Ressource 1 et 2 : 29,16 €
- Groupe Iso Ressource 3 et 4 : 23,81 €
- Groupe Iso Ressource 5 et 6 : 9,43 €

Ils ont été déterminés en tenant compte des éléments suivants :

	Dépendance
Total des dépenses (classe 6)	55 075,11 €
Total des recettes (classe 7)	55 075,11€
Dont produits de la tarification	54 070,11 €
Intégration du résultat (+/-)	- 4 232.11 €

Article 2 Cette décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification par les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication par les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux qui doit être porté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES, Cour administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes - BP 18529 - 44185 NANTES CEDEX 04.

Article 3 Le Directeur général des services départementaux, le Président du conseil d'administration de l'accueil de jour de Saint Jean le Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera inséré au Bulletin Officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le **18 JUL. 2023**

Pour le Président et par délégation,

Romarc GUYON
Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-sociale
Pôle citoyenneté et cohésion sociale

